



AFFICHÉ LE

14 OCT. 2022

**ARRETE DU MAIRE**

N° 22T98

Portant réglementation  
de la circulation  
sur la route de Tonquédec  
du 14 octobre au 14 novembre  
2022

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise CODICOM domiciliée à l'adresse suivante: N°2 Boulevard de la Mer - Étable sur Mer (22 680);

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation route de Tonquédec ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Du 14 octobre au 14 novembre 2022, de 8 h à 18 h30, la circulation des véhicules depuis la limite de l'agglomération de Lannion jusqu'au carrefour de Ty Braz, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation pourra être mise en alternat par feu tricolore, sur la zone de chantier, et autant que le chantier le nécessitera;
- La circulation sera limitée à 50 km/h sur la zone de chantier, et autant que le chantier le nécessitera
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

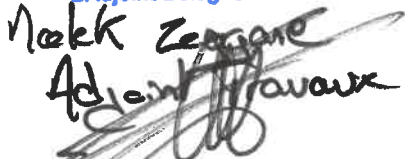
**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise CODICOM durant les travaux de jour comme de nuit ;  
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Madame la Cheffe d'Agence Technique Départementale
- L'entreprise CODICOM;

POUR LE MAIRE EMPECHE

L'Adjoint Délégué



Fait à Ploubezre, le 13 octobre 2022  
Le Maire,

Brigitte GOURHANT

